



Problème électricité location

Par enchain

Bonjour,

Nous sommes actuellement en location avec ma femme et mes 2 enfants dans une vieille maison en pierre. Il y a eu récemment le disjoncteur qui a sauté et depuis environ 8 jours les chauffages dans les 3 chambres ainsi que les prises électriques et lumière dans une des chambres ne fonctionnent plus.

Il faut savoir qu'il s'agit d'un disjoncteur à fusible. Un électricien est passé pour essayer de réparer mais dès qu'il remet le fusible en place, ça disjoncte systématiquement.

Dans son compte rendu il a écrit que l'électricité n'était pas au norme et qu'il fallait qu'il revienne avec un de ses collègues pour trouver d'où vient le problème.

Le compte rendu a été envoyé à l'agence, et celle-ci attend l'aval de la propriétaire qui n'a pas l'air décidé à entamer les démarches pour permettre aux électriciens de revenir régler tout ça.

Il commence à faire froid et on descend le matin à moins de 8 degrés en extérieur et la nuit également. Les chambres sont humides et nous avons du mal à nous réchauffer.

Quels sont les obligations de l'agence, qui pour leur part sont obligé de demander l'accord à la propriétaire pour toute intervention et quels recours avons nous de notre côté ? Nous payons 720 euro de loyer pour un logement pas fonctionnel.

Merci d'avance pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous vérifié la puissance de votre abonnement ? Si elle est insuffisante, il faut l'augmenter surtout si vous avez des radiateurs électriques.

Appelez votre fournisseur d'électricité pour faire le point.

Ensuite si un défaut survient dans l'installation, il faut l'identifier et le réparer. Si l'électricien a simplement remplacé le fusible sans détecter la cause... il est plutôt nul.

Aucun logement n'est "aux normes" électriques, et ce n'est pas le problème.

L'agence ne peut pas dépenser de l'argent sans autorisation du propriétaire. Ce n'est donc pas comme dans un hôtel où vous signalez une panne et on vous envoie un réparateur...

Votre interlocuteur est directement le propriétaire que vous devez mettre en demeure de vous fournir un chauffage suffisant.

Toutefois, s'il s'agit d'une "menue réparation" ou que c'est un de vos appareils (exemple un radiateur d'appoint), vous devrez payer l'intervention.

Lire ceci (inclut un modèle de lettre)

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699
[/url]

Par yapasdequoi

Si vous voulez gagner du temps, appelez un électricien de votre choix pour lui demander un diagnostic et un devis (éventuellement payant)

Vous en saurez plus sur les réparations nécessaires et si elles sont locatives, ceci vous évitera de payer le prix fort et d'attendre trop longtemps.

Vous pouvez aussi relire le diagnostic électrique qui vous a été remis avec le bail.

Par enchain

justement il est resté un bon moment pour essayé de détecter la cause, seulement il n'a pas réussi à trouver. Il a tester tout les appareils électrique ainsi que les branchements. Il souhaite revenir avec un de ses collègues mais tant que la propriétaire ne donne pas son feu vert , il ne peuvent rien faire.

Pour la puissance de l'abonnement ca avait déjà été fait. Mais si j'ai bien compris ce que m'a dit l'électricien, le nombre d'appareil brancher au disjoncteur 20A et bien trop important.

Je n'ai pas forcément les moyens de faire venir un électricien à mes frais, mais ce qui m'agace c'est l'inaction de la propriétaire.

Par yapasdequoi

Le nombre d'appareils branchés dépend de vous...
Arrêtez de vous agacer pour rien et écrivez le courrier comme indiqué.
MAis tant que l'origine de la panne n'est pas déterminé, il n'y a rien à "réparer".

Par enchain

Non cela ne dépend pas de moi...je parle des appareils branchés sur le circuit du disjoncteur à 20a (les 4 chauffages électrique , les prise de courant et les lumières) sauf erreur de ma part ce sont des choses que je ne peu pas changer.

J'ai bien préciser qu'il s'agissait d'un disjoncteur à fusible, ce qui veut dire plusieurs fusibles pour différent circuit. Les appareils autres , comme le frigo télé etc... (tout ce que je peux brancher sur secteur fonctionnent car pas sur le même circuit).

MAis tant que l'origine de la panne n'est pas déterminé, il n'y a rien à "réparer". Pour réparer il faut déterminer la panne , et pour cela il faut l'accord de la propriétaire pour envoyer l'entreprise.

Je ne penses pas m'agacer pour rien, surtout avec le temps qu'il fait actuellement. Peut être que vivre dans un logement humide et froid ne vous dérange pas mais ce n'est pas mon cas...

Je vais regarder pour le courrier

Par yapasdequoi

Avez-vous relu le diagnostic électrique fourni avec le bail ?

Par isernon

bonjour,

des millions d'installation électrique sont protégès par des fusibles.
si le fusible de 20 A "saute", c'est qu'il y a trop d'appareils de raccordés dessus, ou qu'il existe un défaut sur l'installation.

vous pouvez le vérifier en mettant à l'arrêt les convecteurs et les autres appareils si le fusible ne tient pas, c'est qu'il y a un défaut sur l'installation, si le fusible tient c'est que l'installation est saine, vous pouvez remettre en service appareil par appareil et vous verrez le moment ou le fusible saute.

votre bailleur vous doit un logement avec un chauffage qui fonctionne (logement décent)

salutations

Par enchain

Oui dans le diagnostique il est écrit que l'installation intérieur d'électricité comporte une ou plusieurs anomalies.

Par yapasdequoi

On n'en doute pas... MAis quel est l'attitude conseillée : "Grave danger à rectifier immédiatement" ou "quelques recommandations" ?